



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 16 mai 2018

Intervention de Charles de Gevigny

Rapport N° 18.03.01 Revoyure Convention TER

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Sur le fond, ce rapport dit « de revoyure », montre clairement la volonté de l'exécutif régional d'affirmer désormais sa position **d'autorité organisatrice** auprès de SNCF Mobilité, en bousculant certaines des mauvaises habitudes de l'ancien opérateur historique. De ce point de vue, on ne peut que s'en féliciter si cela débouche sur un service de meilleure qualité pour les usagers.

Sur la forme, certains points du volet financier de votre rapport interrogent. Sur l'objectif de recettes par exemple, il est étonnant de ne pas avoir encore les chiffres 2017 définitifs, 5 mois après la fin d'exercice, ni même de disposer de chiffres provisoires du premier trimestre 2018 pour donner une tendance. D'autre part, vous prévoyez un objectif de recettes en augmentation de 5 M€ sur la base des chiffres provisoires 2017, mais il est à noter que par le passé, vos prévisions ont toujours été supérieures au chiffre des recettes effectivement réalisées.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise des TET, la contribution de l'Etat à hauteur de 49 M€ pour cette année a été calculée à l'époque sur la base d'une estimation du déficit d'exploitation envisagé. Pour autant, on constate que pour 2018 la contribution réelle d'exploitation sera déjà pour la Région de 71,173 M€. Même si au final, dans votre tableau, la contribution financière de 48,385 M€ rentre effectivement et habilement dans l'enveloppe des 49 M€ de l'Etat. Mais comment se fait-il par exemple que la **compensation pour tarifs militaires** est multipliée par 3 entre 2017 et 2018, passant de 1,231 M€ à 3,699 M€ ? La **compensation pour tarifs sociaux nationaux**, quant à elle, disparaît presque totalement, passant de 19,710 M€ en 2017 à 0,450 M€ en 2018.

Sur la clause concernant l'accord sur les recettes, vous signalez que pour limiter le champ d'implication de la Région, il est prévu que si cet écart atteignait 4% du total, les modalités de partage de celui-ci seraient à redéfinir. Mais dans quel cadre ? Comment



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire
2, Place Sainte Croix - 45000 ORLEANS
grpfn@grp.regioncentre.fr - fn-regioncentre.fr



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

imposer à SNCF Mobilité de nouvelles conditions plus favorables à la Région en dehors du cadre de la revoiture à mi-parcours ? Pensez-vous réellement que la SNCF consentira à supporter plus de 50% d'un écart à la baisse après avoir négocié la modification que vous nous présentez aujourd'hui ?

Enfin, concernant le sujet de la fraude, déjà soulevé par mes collègues, je voudrais insister en rapportant les nombreuses remontées d'informations provenant directement d'usagers des services ferroviaires. Le constat de la présence d'agents dans les trains, et de leur passage régulier dans les voitures, sans qu'aucun contrôle ne soit effectué, nous est constamment rapporté. Compte tenu du coût exorbitant de ce taux de fraude excessif que vos études estiment à 10,4%, la Région dans son pouvoir d'autorité organisatrice ne peut-elle pas exiger que le contrôle systématique des voyageurs redevienne « **la règle** », comme c'était le cas il y a trente ans, et que l'absence de contrôle demeure l'exception ? Cette règle ne comportant que des avantages, puisqu'au-delà des resquilleurs, elle permet de régler également en partie les problèmes de sécurité qui sont une autre préoccupation régionale de l'autorité organisatrice.

Je vous remercie.

